



## DES MOYENS

## POUR CONQUERIR

Une avancée importante de notre action dans le domaine du Tourisme Social est commencée, il convient de lui donner rapidement toute sa dimension, en dégagant les moyens nécessaires à sa réalisation.

La situation actuelle découlant des changements intervenus à l'issue du 10 MAI 1981 est plus propice à des transformations significatives dans les domaines des loisirs, vacances et pratique touristique.

Partant de la déclaration C.G.T./T.T. du 6 octobre 1981, la coopération commune de nos organisations est en train de faire franchir indéniablement à notre action une nouvelle étape.

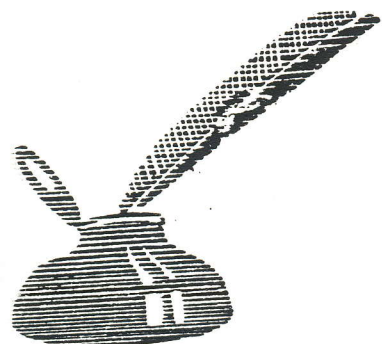
Mais il faut aller plus loin... plus vite... plus fondamentalement et concrètement....

En s'appuyant sur l'expérience, les acquis, sur les progrès réalisés, il est possible de progresser sensiblement sur la pénétration, au niveau des syndicats, du fond politique de la nature des relations et des liens T.T./C.G.T., ainsi que sur la concrétisation sur le terrain pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Dans la nouvelle situation, avec ce qu'elle recèle de possibilités nouvelles d'avancées pour les travailleurs, mais aussi de renforcement des structures et moyens des organisations, il importe que l'ensemble de celles-ci veillent à suivre une ligne globale et cohérente eu égard à l'ensemble de ce secteur de l'action sociale, tant pour le maintien et la constitution d'un patrimoine social que pour la réalisation nouvelle d'activités de vacances et de loisirs.

La maîtrise et la cohérence de la gestion des fonds sociaux provenant d'une partie de la plus-value dégagée sur les salaires le permettent légitimement.

POUR CE FAIRE, LA C.G.T. ET T.T. ONT DÉCIDÉ DE DÉGAGER LES MOYENS FINANCIERS NÉCESSAIRES À L'ACTIVITÉ SYNDICALE À ASSURER DANS CE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.



le billet

de

PO

AC

GE

FI

/ \_\_\_\_\_ /

*Le 19 janvier 1982, une importante réunion des Secrétaires Généraux de Fédérations et des Secrétaires de Comités régionaux s'est tenue au siège de la C.G.T..*

*Son objet portait sur la mise en oeuvre de la déclaration commune C.G.T. - TOURISME ET TRAVAIL, et les moyens à dégager pour avancer résolument.*

*Nous portons à la connaissance de nos organisations les réflexions qui ont guidé ces travaux.*

Chers Camarades,

S'il n'est pas habituel de notre part de réunir les secrétaires généraux de Fédérations et de Comités régionaux sur des sujets tel celui qui fait l'objet de l'ordre du jour de notre réunion, il faut y voir plusieurs raisons :

- tout d'abord, l'importance de la question, qui nécessite un échange, une discussion à partir des idées avancées et cela entre organisations Professionnelles et Interprofessionnelles ;
- le fait que nous entendions profiter de la venue au C.C.N. d'un certain nombre de camarades de province et que nous voulions limiter les déplacements supplémentaires ;
- mais surtout la nécessité de donner oralement certaines informations touchant en particulier aux activités communes C.G.T./T.T. et aux moyens nécessaires à leur réalisation.

Si le besoin s'en faisait sentir, il se peut d'ailleurs que nous soyons conduit à procéder ainsi ou de façon similaire mais, dans tous les cas, cela ne pourrait se faire que d'une façon ponctuelle et exceptionnelle.

-----  
TOURISME SOCIAL : mise en oeuvre de la déclaration commune C.G.T./T.T.

Comme le stipule l'ordre du jour de la convocation d'aujourd'hui, notre propos portera sur la mise en oeuvre de la déclaration commune C.G.T./T.T. et sur sa prise en compte par nos Fédérations, Régions, Unions départementales et Locales pour que notre démarche nouvelle connaisse qualitativement et quantitativement une traduction concrète au niveau des besoins actuels des travailleurs et des possibilités issues du 10 MAI.

Mettre en oeuvre d'une façon hardie, conquérante, notre déclaration commune nécessite de bien percevoir trois groupes d'éléments indispensables à la réussite, à une avancée nouvelle très conséquente.

- il s'agit en premier lieu : de la conception et de la démarche fondamentales qui orientent et conduisent toute notre activité en matière de loisirs et tourisme social ;

- en second lieu : de définir les objectifs et les activités nécessaires pour les atteindre en regard de ce qu'il convient de faire pour répondre concrètement aux besoins des salariés ;

- en troisième lieu : et c'est un peu la question centrale de notre réunion, quels moyens dégager pour permettre aux organisations C.G.T. de bien assurer cette étape nouvelle de notre politique du tourisme social.

Comme nous le soulignons dans la convocation, "la mise en place d'une telle politique coordonnée recèle un réel potentiel de développement de nos activités, il convient de bien le mesurer afin d'envisager les modalités d'utilisation de certains résultats financiers sous des formes à définir en commun".

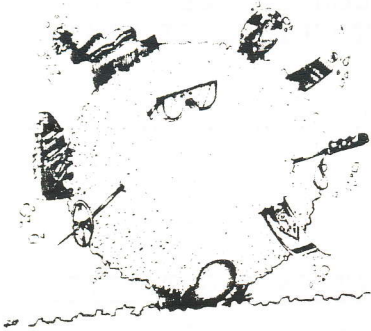
Nous voilà au point de rencontre de notre nouvelle avancée sur le tourisme social, des idées et activités qui surgissent sur le terrain de l'économie sociale et de la politique financière que la C.G.T. met en oeuvre.

LE PEUPLE N° 1076 de janvier 1980 contenant une approche théorique et sous-entendant une saine pratique des moyens complémentaires à dégager pour répondre à des besoins appropriés, il nous est apparu nécessaire, à la C.G.T. et à T.T., de mettre en application ces principes là.

Le 6 octobre 1981, en signant cette nouvelle déclaration commune publiée par le COURRIER CONFEDERAL N°486 et LE PEUPLE N° 1119, la C.G.T., TOURISME ET TRAVAIL, donnaient à notre coopération, déjà affirmée lors de la rencontre du 28 mai 1980, une dimension se situant totalement dans le contexte politique nouveau.

S'il n'est pas dans mon intention de commenter les raisons, le fonds et le contenu de notre déclaration commune, il me semble toutefois nécessaire de préciser certains éléments de celle-ci :

DEGAGER DES MOYENS  
FINANCIERS



- Tout d'abord, bien percevoir la signification importante et de grande portée de cette déclaration. En voyant politiquement ce qui est en train de bouger dans le pays sur ce terrain vaste et à définir que l'on nomme économie sociale et qui englobe loisirs, tourisme, culture, sports et tout autre élément du cadre de vie des salariés et de leur famille ;

- Le patronat ne s'y est jamais trompé ; si, parfois, sur ces questions, il a été contraint de pratiquer des "trompe-l'oeil", toutes ces actions ont été conduites dans le but évident du profit maximum, d'intégrer les salariés à ses objectifs, au consensus et d'empêcher le mouvement syndical de classe de développer largement ses activités, de disposer de ses propres outils et moyens ;

- Aujourd'hui, les données sont différentes puisque c'est la réalisation du changement qui est à l'ordre du jour. Pour cela, il faudra que l'on s'interroge beaucoup plus sur ces différents sujets, sur les mouvements associatifs, mutualistes, coopératifs et sur notre comportement en regard de la politique gouvernementale sur ces questions et la mise en place de la Confédération Générale du Temps Libre.

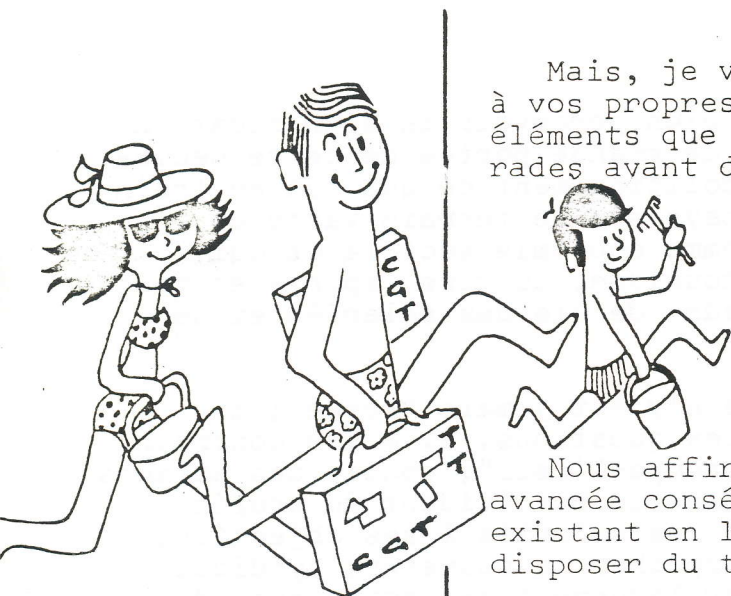
## SITUER NOTRE REFLEXION

Il ne s'agit pas d'anticiper sur le 41ème Congrès et son débat, mais de situer notre réflexion aussi en regard de cela et de nos responsabilités.

La déclaration commune nous interpelle sur ces différentes questions. Elle invite à dresser sans complaisance, certes, mais très objectivement, un bilan positif très acceptable de ce qui se fait au niveau C.G.T. / T.T., de ce qui est en cours de réalisation, tout en voyant bien ce qui est perfectible et de la dimension nouvelle qu'il convient de donner à notre action.

C'est d'ailleurs le sens des propositions faites à nos organisations dans la déclaration (je cite) :

- pour des changements significatifs,
- pour des mesures sociales indispensables,
- pour le tourisme social,
- pour les comités d'entreprise, ...



Mais, je vous renvoie au contenu de la déclaration, à vos propres expériences et activités ainsi qu'aux éléments que ne manqueront pas de donner les Camarades avant des responsabilités à TOURISME ET TRAVAIL.

LE SENS DE LA COOPERATION C.G.T./T.T.

Nous affirmons que les conditions nouvelles d'une avancée conséquente des loisirs et du tourisme social existant en lien avec l'action que nous menons pour disposer du temps et des moyens de vivre.

Plus que jamais, la conjugaison s'impose entre le temps dégagé par la réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'évolution du pouvoir d'achat, des salaires, pensions ou retraites et les possibilités d'exercer les activités de loisirs, culture, sport, tourisme ... de son choix.

C'est à cela que nous proposons d'atteler tout notre mouvement en faisant franchir une étape importante à la coopération TOURISME ET TRAVAIL / C.G.T..

Convaincus que le développement des activités de loisirs et de vacances, face aux réalités économiques et sociales, passe par la coopération avec les Associations de tourisme social, et nous appuyant sur l'expérience, les acquis et progrès social :

- nous entendons, d'une part, franchir une nouvelle étape pour la pénétration, au niveau des syndicats, du fonds politique de la nature des relations et des liens T.T. / C.G.T. ainsi que la concrétisation sur le terrain pour aujourd'hui et pour l'avenir. ;

- d'autre part, renforcer, amplifier la coopération des comités d'entreprises ou organismes équivalents ou similaires pour la réalisation d'infrastructures et d'activités de vacances, ce qui implique nécessairement à notre époque la concentration des investissements, ceci dans le respect des droits et acquis de chacun.

## QUELS MOYENS DEGAGER CONCRETEMENT

A l'évidence, chacun perçoit bien la portée de notre politique et ce que cela implique pour notre mouvement pour sa réalisation, et notamment les moyens nécessaires à la concrétisation.

Il est évident que si notre mouvement ne dispose pas des moyens humains, matériels et financiers pour le faire, nous courrons le risque d'en rester à une déclaration d'intention, ou à une activité restreinte qui, tôt ou tard, céderait le pas aux institutions lucratives, aux organismes patronaux, ou aux organisations du mouvement syndical réformiste.

C'est donc de nous qu'il s'agit, de notre propre développement et capacité générale à offrir aux travailleurs actifs, retraités et à leur famille, des activités, des infra-structures, un patrimoine à eux et géré par eux avec TOURISME ET TRAVAIL.

Déjà, la déclaration C.G.T. / T.T. du 28/5/80 décidait entre autres :

" La création de groupes de travail communs, chargés de rechercher les formes et moyens pour renforcer la coopération des deux organisations dans différents domaines du secteur du tourisme et des vacances, tels l'action revendicative, les investissements des collectivités, la fiscalité, les placements de fonds, la formation, etc ... ".

Depuis, les contrats se sont régulièrement poursuivis sur cette base, l'action commune a pris une autre dimension avec la déclaration du 6/10/81. Le moment est venu de définir une saine conception de dégagement des moyens pour créer les conditions de la réalisation de notre accord basé sur un fonds politique commun.

C'est ainsi que, dans un premier temps, TOURISME ET TRAVAIL a budgété 6 postes de salaires et charges sociales pour installer en activité permanente six militants C.G.T. dans les organisations C.G.T. pour mettre en oeuvre la déclaration commune.

En clair, ces militants seront chargés, dans des conditions à préciser dans chaque cas, et au sein de leur structure syndicale, de modifier, d'organiser l'activité syndicale correspondante, sur les questions du tourisme social en lien étroit naturellement avec l'activité générale de la C.G.T.

DES FINANCES ET MOYENS COMPLEMENTAIRES : une conception fondamentale

Comme on le voit, il ne s'agit en aucun cas de bakechichs ou de rackets, mais de conséquences financières dégagées de l'activité pour assurer la réalisation de celle-ci.

Si, du point de vue de la justification politique, devant les travailleurs, les choses sont claires et sans ambiguïté, nous entendons réaliser cela dans les formes qui conviennent aussi bien syndicalement qu'au niveau associatif ou juridiquement.

Pour mieux étayer l'argumentation soutenant cette proposition, il est nécessaire d'élargir, voire de théoriser le débat.

Par nos orientations et revendications fixées dans nos Congrès, Conférences Nationales en direction des C.E., par nos actions et activités, la C.G.T. a mobilisé ses militants en les faisant de plus en plus agir dans l'intérêt des travailleurs, contribuant pour une part décisive au développement de TOURISME ET TRAVAIL.

La situation nouvelle issue du 10 mai 1981, à laquelle nos deux organisations, suivant leurs responsabilités, ont apporté une très large contribution, nous amène à préciser et à confirmer la nature de nos liens et leur avenir.

Au-delà de cette situation, il s'agit aussi de définir et de créer les conditions d'une réappropriation de l'utilisation des droits nouveaux conquis par la lutte des travailleurs, notamment dans ce que l'on peut appeler l'action sociale.

Plus précisément, aujourd'hui, non seulement il convient de lutter pour l'obtention de droits nouveaux, mais d'en maîtriser l'utilisation, d'être partie prenante dans la                    au service des salariés, et de disposer des moyens de le faire.

C'est ainsi, nous semble-t-il, que nous répondrons le mieux pour les travailleurs aux nécessités de leurs besoins et de leur évolution.

Le besoin de vacances, de loisirs ... en tant que composant de la reproduction élargie de la force de travail appelle des réponses appropriées de notre part.

C.G.T./T.T. : DES  
RESPONSABILITES  
COMMUNES

Conjointement à leurs responsabilités respectives, C.G.T. et T.T. ont, de par la nature de leurs liens des responsabilités communes.

L'occupation pleine et entière de cet important terrain du cadre de vie amènera très certainement d'autres rapports, responsabilités et activités communes d'autant plus que jamais le capital s'efforcera d'accroître ses profits en puisant dans les différents fonds sociaux.

A l'inverse, notre activité syndicale dans ces domaines, le mouvement associatif de tourisme social, les activités sociales des Comités d'Entreprise ou organismes équivalents et similaires se doivent d'agir, de se concerter pour une utilisation des fonds sociaux au service des travailleurs.

Si, dans le domaine du tourisme social et des loisirs, notre expérience associative avec TOURISME ET TRAVAIL fait autorité en la matière et contraint les éléments d'un développement rapide, important et adapté aux demandes des différentes populations de salariés, nous devons être conscients que cela ne se fera ni spontanément ni sans l'action syndicale.

De plus, pour cela et pour toutes les activités sociales, nous ne sommes pas seuls sur le terrain : patronat, forces réformistes nous le disputent âprement d'autant que cette maîtrise-là est pour nous aussi un élément du changement et de l'autogestion.

Il ne pouvait donc pas être question de ne pas gérer ces fonds sociaux correspondants aux activités sociales des Comités d'Entreprises.

-----

LES DONNEES NOUVELLES  
DE NOTRE ACTION

La nouvelle situation résultant du 10 mai 1981, avec ce qu'elle ouvre comme possibilités d'avancées nouvelles pour les travailleurs et aussi de renforcement des structures et moyens des organisations, oblige à la nécessité de disposer d'une ligne globale, cohérente, d'une politique d'ensemble de notre mouvement vis-à-vis de l'action sociale.

Cela va nécessiter de dépasser rapidement certaines méfiances vis-à-vis des problèmes financiers qui conduisent à :

- une attitude souvent étroitement économique et gestionnaire,
- à des diversités de comportement,
- à une sous-estimation de la conquête des moyens et d'une gestion financière d'action plus démocratique,
- à un retard théorique global, sur la gestion en général des fonds sociaux gérés à partir des salariés,
- à une pauvreté d'activités, d'insuffisances de moyens, donc d'amoindrissement de nos objectifs, parce que sans principe de classe, nous tombons souvent dans un mauvais purisme et ne dégageons pas les conséquences humaines, matérielles et financières concrètes pour l'action.

Comme on le sait, la C.G.T. n'a pas jugé opportun, dans le passé, de créer en son sein une structure spécialisée dans le domaine du tourisme, considérant que T.T. pouvait jouer ce rôle, avec le caractère associatif.

Il y a donc eu, de fait, transfert de responsabilités et moyens de la C.G.T. sur T.T.

Comme cette activité revêt à la fois des dimensions politiques et économiques, l'ensemble s'est trouvé concrétisé dans T.T.

Si nous avons créé un secteur confédéral interne, une partie des ressources dégagées par l'activité économique aurait été utilisée au financement de l'activité syndicale, notamment sous forme de couverture de salaires de permanents.

Dans le cas présent, les ressources dégagées par l'activité économique servent en partie à financer le mouvement T.T.

Cela, d'ailleurs, n'enlève rien aux analyses et aux choix de la C.G.T. dans ces domaines, ni à son action.

## SE Doter des MOYENS HUMAINS NECESSAIRES

Il est donc parfaitement juste que les activités correspondantes soient couvertes financièrement.

Là est tout le sens de la démarche commune pour se doter de moyens humains nécessaires pour mettre en oeuvre la déclaration du 6 octobre 1981 .

C'est dans cet esprit que la direction de T.T. a budgété six postes de salaires de militants et que leur activité a été définie.

Cependant, il doit être clair que disposer de moyens supplémentaires ne peut provenir que de ressources nouvelles.

Ces ressources nouvelles, elles-mêmes, dépendent directement de l'élaboration et de la mise en oeuvre de cette politique d'ensemble, cohérente et orientée en vertu de nos choix fondamentaux et non d'initiatives ponctuelles, cloisonnées étroitement

La maîtrise et la cohérence de la gestion des fonds sociaux provenant de la plus-value dégagée sur les salaires doit permettre légitimement de générer des ressources et des moyens pour le développement de l'action et des activités des organisations dont se sont dotés les travailleurs.

Ces moyens pour assurer l'activité, notamment les militants, sont à trouver dans les ressources nouvelles.

## UNE EQUIPE DE CONCRETISATION

C'est dans ces conditions que se met en place dans les organisations C.G.T. notre équipe de concrétisation sur le tourisme social :

- sous la conduite de Roland FOUCARD comme collaborateur de la direction confédérale,
- avec Georges RICARD de l'U.C.R. pour Loisirs Solidarité Retraités,
- avec la Fédération de la Chimie, dans un premier temps au niveau des Fédérations,
- une réflexion s'est engagée avec le C.C.J. en direction de la jeunesse.

Sur ce quota immédiat de 6 permanents, d'autres dotations sont à réaliser vers les Fédérations. En ce qui concerne les Régions et les U.D., des dispositions sont à examiner, d'autant que des modalités marginales existent déjà et qu'il conviendra de les positionner dans notre ensemble fonction des ressources nouvelles provenant du développement des activités à développer au plan des professions ou territoires, ces mesures peuvent être élargies, donc discutées préalablement et au cas-par-cas par T.T. / C.G.T. / U.D. / REGIONS / FD.



197 199000-Vedette  
75010-PARIS  
tel. 20342116

ALLER PLUS LOIN DANS NOTRE DEMARCHE dépend de nos UD / REGIONS / FD / U.L. et Syndicats.

D'autres réflexions sont en cours pour aller plus loin dans notre démarche, notamment :

- vers le 41ème Congrès Confédéral ;
- vers le Congrès de l'U.C.R. et avec LSR ;
- avec la nouvelle politique financière et ce que peut offrir en plus à l'adhérent comme avantages ou services, sa carte C.G.T. et mieux encore son Carnet Pluri-Annuel d'adhérent (C.P.A.).

Par delà ces flux financiers à maîtriser pour mieux servir les travailleurs dans ce domaine de l'action sociale, retenons la décision politique de la direction de T.T. de transférer son siège social de la Fédération à Montreuil.

Bien que dense, mon rapport n'aborde pas tous les éléments de notre avancée. Parfois, il effleure les questions.

Cela tient du fait qu'il n'avait pas l'ambition de tout dire et que, d'autre part, il mérite observations, enrichissement, débat et que d'autres camarades, ici présents, auront des éléments à apporter ou des réponses à donner à vos interrogations.



QUELQUES ELEMENTS DE L'INTERVENTION DE ROLAND FOUCARD\*  
RESPONSABLE DU TOURISME SOCIAL POUR LE SECTEUR  
POLITIQUE, ACTION, GESTION FINANCIERES

////////////////////////////////////

1/ Notre camarade fait des réserves sur l'expression présentant TOURISME ET TRAVAIL comme "l'outil" de la C.G.T. dans le développement de sa politique de tourisme social.

En effet, s'il est vrai que la convergence des analyses comme du programme revendicatif des deux organisations est une réalité, nous devons prendre en compte que chacune d'elles a ses propres responsabilités, aussi bien dans la détermination de l'orientation que dans les structures qui les composent.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mission qui revient à T.T. et des activités produites par celle-ci, il serait plus approprié de préciser que la C.G.T. détermine l'ensemble de sa politique de Tourisme Social dont TOURISME ET TRAVAIL est le maître d'oeuvre dans sa réalisation des activités de loisirs de vacances et de tourisme.

2/ Si l'on se place dans l'axe des changements intervenus et ceux à venir, nous devons porter une attention plus grande sur l'importance des revendications à faire aboutir pour que soit répondu aux besoins nouveaux et aux aspirations grandissantes des Travailleurs.

Des vacances à la portée de tous, cela signifie, dans l'état actuel des choses, avec la moitié des français ne partant pas en vacances, que nous serions dans l'incapacité de pouvoir satisfaire à la demande en raison de l'insuffisance des installations existantes.

C'est une raison de plus pour donner suite à la déclaration commune C.G.T.-T.T. du 6 octobre en mettant tout en oeuvre pour réaliser la concentration des investissements afin d'assurer le développement des installations et des activités-vacances en France comme à l'étranger, sans esquiver pour autant les responsabilités qui reviennent au patronat comme celles qui reviennent au Gouvernement, afin que soit pratiqué un véritable Tourisme Social au sens où nous l'entendons.

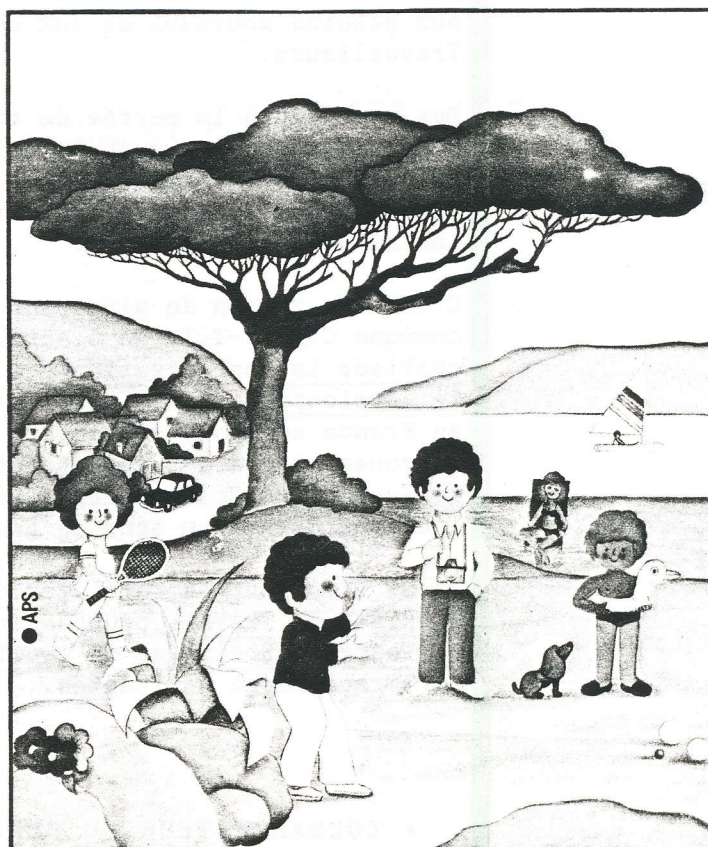
3/ Si l'on peut se féliciter des moyens déjà déployés par TOURISME ET TRAVAIL pour assurer la mise en oeuvre de la politique de Tourisme Social de la C.G.T., de nouvelles dispositions doivent être rapidement envisagées.

\* COLLABORATEUR DU BUREAU CONFEDERAL

Faisant référence à différentes interventions et prenant en considération les besoins qui peuvent se poser au niveau de différentes Fédérations, Régions et Unions départementales, Roland FOUCARD insiste sur le fait que ceci ne peut être seulement examiné à partir du seul effort de TOURISME ET TRAVAIL et de ses responsabilités financières actuelles.

En effet, pour obtenir des moyens nouveaux, matériels et financiers, il faut les gagner, ce qui suppose donc de prendre des mesures concrètes et particulières pour assurer le développement des activités de toutes natures, dans le sens envisagé par la déclaration commune du 6 octobre.

Dans ce domaine, il est souhaitable que les choses se fassent dans la clarté avec la nécessité de coordonner au niveau confédéral ce qui peut être fait.



**RÉUNION du 19 janvier 1982**  
**Conclusion**  
**des**  
**Travaux**

par **L. MASCARELLO**

**Secrétaire de la C.G.T.**

*Nous avons eu une discussion très intéressante qui montre tout l'intérêt des questions abordées. Par les diverses interventions qu'elle a revêtues, cette réunion était utile et il est certain que cela nous sera d'une grande aide pour approcher dans les meilleures conditions les questions soulevées qui peuvent se résumer en 5 points :*

- 1) *L'économie sociale prend, notamment depuis mai-juin, une importance toute particulière et -pour beaucoup- une espérance de percevoir des deniers publics sur des bases multiformes.*

*La C.G.T., dans sa réflexion, n'en est qu'aux balbutiements. La direction confédérale en a conscience et elle a mis sur pied un secteur de travail à ce sujet.*

*Il n'y a pas que les coopératives et mutuelles qui soient parties prenantes de l'économie sociale. Nous devons également prendre en compte -si nous voulons une approche aussi serrée que possible- toutes les activités liées aux loisirs qu'il s'agisse du tourisme social, de la culture et de la pratique sportive et dans la mouvance desquelles on retrouve une kyrielle d'associations.*

*En 1967, l'idée avait été lancée, notamment au travers de l'activité du secteur C.E., d'une "Confédération des loisirs" qui aurait regroupé sous des formes et dans des conditions acceptables pour tous, la C.G.T., T.E.C., T.T. et F.S.G.T., chaque partie prenante gardant son autonomie pleine et entière.*

*Des raisons multiples n'ont pas permis que cette question soit prise en compte y compris pour des motifs de fond tenant à la conception que les uns et les autres avaient de ces activités de loisirs qui devaient échapper à toute orientation de caractère "réformiste". On sait que cela a conduit à laisser le champ libre à d'autres d'où notamment la constitution de la Confédération Générale du Temps Libre (C.G.T.L.).*

*Pour notre part, nous en sommes restés à la coordination des activités sociales des C.E. sur des bases définies dans un document confédéral paru dans le "PEUPLE" n° 794 de mars 1968.*

*La réunion d'aujourd'hui aura permis de prendre la dimension réelle de ces questions et de la nécessité de couvrir ce créneau.*

- 2) Couvrir, c'est-à-dire en avoir les moyens tant sur le plan humain que financier. Il est clair que des militants et militantes aient ces questions à charge. Une partie du travail peut être réalisée par l'action militante bénévole. C'est une des grandes richesses de la C.G.T. qui peut compter sur le dévouement et la compétence de ses militants syndicaux. Mais cela ne peut suffire. Nous avons besoin de former des animateurs professionnels à temps plein. Là interviennent les besoins financiers.

Nous estimons que l'apport de la C.G.T., de ses organisations, de ses militants et militantes dans l'activité de diverses associations doit conduire à une "rétribution" normale des efforts engagés. Les avancées en ce sens sont dès à présent possibles avec Tourisme et Travail.

- 3) Les besoins matériels et humains qu'il faut dégager doivent être couverts non seulement au niveau de l'activité confédérale, mais également des Fédérations, Régions et Unions départementales, afin que des efforts particuliers puissent être entrepris dans des grandes entreprises et des branches d'industries.

Il est donc nécessaire de coordonner l'action engagée. Souvent on craint que la coordination soit un moyen pour "chapeauter" les initiatives. Il n'en est rien. Il s'agit tout simplement d'éviter la dispersion en examinant cas par cas chaque possibilité. La responsabilité de ce travail a été confiée à notre camarade Roland FOUCARD.

- 4) Avec les diverses activités sociales, les Comités d'Entreprise gèrent des fonds sociaux importants surtout dans les grandes entreprises. Cela appelle trois remarques :
- a) Nous devons inciter nos C.E. à avoir une politique de gestion de ces fonds (fonds de roulement, investissement, placement) qui prennent en compte les possibilités nouvelles dégagées par une vision plus militante notamment avec le "fond commun de placement" préconisé par la Confédération. Il n'est pas normal que les comptes bloqués permettent à certaines banques d'en tirer profit comme fonds de roulement.
  - b) Une majorité des C.E. ne perçoivent aucune contribution patronale pour financer leurs réalisations sociales. L'action doit se poursuivre pour la généralisation de ce versement de la part de l'employeur d'un montant qui ne soit pas inférieur à 3 % de la masse globale des salaires d'autant que le rapport AUROUX est muet sur cette question.

c) Une autre question attire notre attention, c'est celle de l'institution du chèque-vacances que le gouvernement a programmé. (1)

- 5) *Bien des organismes ou associations ont des activités dans le domaine des loisirs et notamment des vacances : caisses de retraite, mutuelles, associations de tourisme social.*

*De ce point de vue, nous rappelons que nous avons des rapports privilégiés avec TOURISME ET TRAVAIL. Nombre de nos organisations ont des relations étroites avec T.T.. Plus de 4.000 C.E. y sont adhérents. C'est le résultat de l'action conjointe C.G.T.-T.T., action qui repose sur une conception politique du loisir social qui nous est commune.*

*Certes, on ne peut éviter que d'autres associations ou organismes tentent d'avoir le soutien des C.E. à majorité C.G.T.. C'est une question à ne pas négliger car elle ne doit pas être résolue empiriquement. En tout état de cause, l'apport des forces de la C.G.T. doit être rentable pour nos organisations.*

*En fait, il s'agit surtout d'avoir une orientation correcte reposant sur des rapports privilégiés avec TOURISME ET TRAVAIL et s'y tenir. Cette collaboration s'appuie sur une conception commune du tourisme social sans en négliger les retombées matérielles.*

*Voilà quelques uns des points qui nous ont semblé devoir retenir toute votre attention à l'occasion de notre réunion et nous vous remercions de votre contribution.*



(1) Voir à ce propos le communiqué de la C.G.T. du 17 février 1982